

**Commune d'ESSOUVERT**  
**Procès-Verbal**  
**Réunion du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2023

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Christiane VALAYER et Patrick WAREMBOURG.

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY, Patrick TANGUY qui a donné pouvoir à Sylvaine CADORET, Luc ZEMMOUCHE qui a donné pouvoir à Jean-Luc LEAUD, Émilie RACAULT.

Secrétaire de séance élu : Christiane VALAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 16

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 :**

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1 et L.2121-29, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et jusqu'à l'adoption du budget 2024, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

**Approbation de la Modification Simplifiée N°1 du PLU :**

La Modification Simplifiée N°1 du PLU, permettant l'installation de la superette API sur la commune, a été notifiée au Préfet et aux personnes associées avant la mise à disposition du public du projet.

Au bout d'un mois de mise à disposition, les personnes publiques associées n'ont émis aucun avis. Aucune observation non plus de la part de la population.

La procédure de modification du PLU proposée au Conseil municipal a donc été approuvée.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

**Décision modificative N° 3 ESSOUVERT pour les emprunts et les paies :**

Des ajustements de crédits sont proposés afin de permettre le paiement des intérêts d'emprunts et les paies.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

#### **Achat terrain à côté du cimetière:**

Le propriétaire de la parcelle AC 302 située aux « Sablières du Pin », à côté du cimetière de Saint Denis du Pin, a proposé à la commune de se porter acquéreur de cette parcelle de 632 m2 au prix de 5€ le m2, soit 3160€ TTC pour la totalité. Le conseil accepte d'acheter la parcelle.

Mr SORIGNET Sylvain, proche du vendeur, ne participe pas au vote et quitte la séance momentanément.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

#### **Convention de participation garantie Prévoyance des employés:**

Mr le maire explique que la commune devra dès janvier 2025 participer financièrement à la Prévoyance maintien de salaire des agents. Le Centre de gestion de la Charente-Maritime propose aux communes intéressées de se joindre à lui afin de lancer une consultation et de négocier un accord collectif avec les organisations syndicales représentatives.

Les tarifs et garanties négociées seront soumis préalablement au conseil municipal afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

#### **Demande de subvention DETR pour les vestiaires et Club House du foot :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 pour le projet de démolition des anciens vestiaires de foot puis l'installation de nouveaux vestiaires et d'un Club House modulaires à côté du stade de foot de Saint Denis du Pin, projet approuvé en conseil municipal le 2 mai 2023. La subvention serait de 30%.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

#### **Acceptation de dons à la commune :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr Lionel MIGAUD a fait un don de 85,92€ à la commune et Mme DRUET GUERET Marie-Laure de 94,04€ pour leur fermage. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se déterminer quant à l'acceptation de ces dons.

Ont voté pour : 16	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

#### **Approbation du rapport de la CLECT de la communauté de communes :**

Mr le Maire explique que la communauté de communes demande d'adopter ou refuser l'approbation du rapport de CLECT du 2 octobre 2023 entérinant le versement d'attribution de compensation concernant l'IFER éolien aux communes exclues de la répartition jusqu'à la loi de finances 2019. Le conseil communautaire procédera à la correction des attributions de compensation 2023.

Ont voté pour : 12	Abstention : 3	Ont voté contre : 1
--------------------	----------------	---------------------

#### **Questions diverses :**

- Le point est fait sur les commissions :

Cimetière : la procédure de reprise de concessions sur le cimetière de Saint Denis du Pin se poursuit

Bâtiments : Maison de La Fayolle : l'appel d'offre sera lancé en janvier 2024 pour les travaux. Les moustiquaires ont été posées à la MAM comme à la mairie de La Benâte.

Salle Alliance : Bon bilan annuel concernant les locations de la salle.

Animation : Le bulletin municipal est en cours

Finances : un point trésorerie est fait.

Voirie : Tous les projets de voirie sont terminés. Seul le Point A Temps Automatique est reporté à début 2024

- Pour rappel : la cérémonie des vœux du maire aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à la Salle de l'Alliance

- Grippe aviaire : la commune est en zone modérée

- Un courrier de remerciements de la CDC Vals de Saintonge est lu concernant l'accueil chaleureux de Mme Valayer et de la Commune à chaque Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire  
Henri AUGER



Le secrétaire de séance  
Christiane Valayer

